

villes : hommes et troupeaux cherchaient leur unique asile.

Relations  
intérieures.

En même temps que la vie citadine faisait des progrès relativement considérables, le commerce allait croissant, par eau et par terre. Partout on trouvait des routes et des ponts. La navigation fluviale, commode pour tous sur le Rhône, la Garonne, la Loire et la Seine, était importante et fructueuse. Le mouvement maritime florissait, et doit être encore plus remarqué : selon toute apparence, les Gaulois ont, les premiers, régulièrement navigué sur l'océan Atlantique : de plus, nous les voyons également industriels dans l'art de la construction des vaisseaux, et dans celui du pilote. Sur la Méditerranée, les peuples qui en pratiquaient les eaux en étaient longtemps restés à l'usage de l'aviron, comme de tels parages le comportaient : les flottes de guerre des Phéniciens, des Grecs et des Romains, se composaient toujours de galères à rames où la voile ne jouait que par occasion un rôle tout accessoire : seuls, aux époques progressives de la civilisation antique, les navires de commerce marchaient à la voile <sup>1</sup>. Au contraire, tandis que les Gaulois du canal, au temps de César et longtemps encore après, montaient une sorte d'embarcation portative faite de cuir, qui semble n'avoir été qu'un frêle canot à rames, les *Santons*, les *Pictons* et surtout les *Vénètes* de la côte occidentale avaient de gros navires, lourds et ventrus, sans avirons, munis de voiles de cuir, ayant leurs chaînes d'ancre en fer, et dont ils usaient tantôt pour leur commerce avec

<sup>1</sup> On peut déduire ces conclusions de la désignation donnée au navire de commerce, « vaisseau rond », par opposition au « navire long » ou de guerre : de même celui-ci s'appelle par excellence le « navire à rames (ἐπιχώποι νῆες), » quand l'autre n'est qu'un « vaisseau de charge (δελμάδες : Dion. Hal 3. 44 [onerariæ naves]). D'autre part l'équipage du vaisseau marchand était bien moindre : à bord du plus grand, il n'y avait pas plus de 200 hommes (*Rheinisch. Museum, Nouv. série* II, 625) : sur les galères ordinaires à trois ponts, au contraire, les rameurs seuls atteignaient le chiffre de 170. (III, p. 51). cf. Mœvers, *die Phœnik.* (les Phéniciens), 2, 3, 167 et suiv.

l'île de Bretagne et tantôt pour le combat. Ici pour la première fois, nous rencontrons la navigation portée en plein océan, et l'aviron a complètement disparu devant l'appareil voilier. Chose étrange, le monde antique au déclin de son activité n'a pas su utiliser un tel perfectionnement : il n'a été donné qu'à l'ère plus récente de la civilisation universelle d'en faire peu à peu sortir d'incommensurables résultats.

Les relations régulièrement établies entre les côtes gauloise et bretonne nous expliquent aussi les liens politiques étroits qui unissaient les habitants des deux rives du canal ; là florissaient aussi le commerce maritime et la pêche. Les Celtes de la Bretagne armoricaine allaient chercher dans l'île l'étain tiré des mines du *Cornouailles*, et le transportaient par voie de terre ou fluviale à Narbonne et à Massalie. On rapporte qu'au temps de César, quelques tribus voisines des bouches du Rhin vivaient aussi de poissons et d'œufs d'oiseaux ; c'est assez dire que dans ces régions la pêche et la chasse aux œufs se faisaient sur une grande échelle <sup>1</sup>. Envisageant dans leur ensemble les indications trop isolées et trop rares qui nous sont parvenues sur le commerce des Gaules, nous constatons que les revenus des douanes des havres fluviaux et maritimes jouaient un rôle considérable au budget des divers cantons, chez les Eduens et les Vénètes, nommément ; et que la principale divinité nationale était le dieu protecteur des routes et du commerce, qu'enfin il était aussi l'inventeur des métiers. L'industrie, en effet, avait pris dans la Gaule une certaine extension. César loue chez les Gaulois leur habileté de main peu commune, le talent d'imiter les modèles, et de travailler sur les indications qui leur étaient fournies. Néanmoins, dans la plupart des branches industrielles,

Commerce.

Industrie.

<sup>1</sup> [Aujourd'hui encore le Hollandais est le peuple pêcheur par excellence, et les « œufs de vanneaux » se mangent en immenses quantités sur les bords du Zuyderzée.]

ils n'avaient guère dépassé les pratiques usuelles : ce sont les Romains qui vivifièrent la fabrication des étoffes de lin et des lainages, si florissante depuis dans la Gaule moyenne et du nord. Seule, autant que nous en savons, la préparation des métaux fait exception. Les ustensiles d'airain qu'on trouve dans les *tumuli*, remarquables souvent par le travail technique, et la flexibilité aujourd'hui encore persistante de leurs organes; les monnaies d'or arvernes, d'une singulière justesse, viennent de nos jours attester le savoir-faire des ouvriers en cuivre et en or, et l'on en peut croire les anciens quand ils nous disent que les Bituriges ont enseigné aux Romains le secret de l'*étamage*, et les gens d'*Alise* celui de l'*argenture*. Ces deux procédés furent inventés sans doute au temps de l'indépendance gauloise; et quant au premier, il se liait naturellement au commerce de l'étain, par nous déjà mentionné. A l'industrie qui opère sur les métaux se liait l'art de les extraire. Les fosses des mines du bassin de la Loire étaient savamment conduites, et les mineurs jouaient un rôle jusque dans les sièges. Chez les Romains de ce temps, c'était une opinion reçue que la Gaule comptait parmi les contrées les plus aurifères du monde, opinion exagérée sans doute, et contredite à la fois par la connaissance exacte du sol, et par les trouvailles faites dans les tombeaux celtiques; l'or y est rare, bien plus rare que dans les *tumuli* ouverts ailleurs dans les vraies régions du précieux métal. Il ne faut voir dans ce renom fait à la Gaule que la conséquence des récits, exagérés sans nul doute, des voyageurs grecs et des soldats romains vantant à leurs compatriotes et les magnificences des rois arvernes (V, p. 424), et les trésors du temple de Toulouse (V, p. 441). Pourtant leurs paroles n'étaient point contes en l'air. Il est à croire qu'en des temps plus grossiers, et sous le régime de l'esclavage, les lits et les rives des torrents descendus des Pyrénées ou des Alpes,

Les mines.

offraient aux laveurs et orpailleurs, alors nombreux, un terrain meilleur et plus productif qu'à l'heure actuelle, où la recherche de l'or ne rémunère plus le travail qui a conquis sa valeur propre<sup>1</sup>; d'un autre côté, il se peut que les relations commerciales de la Gaule, ainsi qu'il arrive chez les peuples à demi civilisés, aient favorisé l'accumulation d'un capital mort ou des métaux précieux.

Les arts plastiques en étaient aux premiers rudiments, chose qui étonne à côté de l'habileté singulière des Gaulois dans le traitement des métaux. Ils aimaient à la passion les ornements bigarrés, aux brillantes couleurs, et manquaient, ce semble, du juste sentiment de la beauté: on en a la preuve plus frappante encore dans leurs monnaies, aux figures tantôt plus que naïves, tantôt bizarres, aux lignes toujours enfantines et la plupart du temps grossières au-delà de toute comparaison. Il est sans exemple, peut-être, de voir durant tout un siècle le monnayage d'un pays, conduit d'ailleurs avec une certaine adresse technique, ne faire que reproduire sans fin et en les défigurant chaque fois davantage, deux ou trois types empruntés aux Grecs. En revanche, la poésie, tenue en haute estime chez les Gaulois, se rattachait par d'étroits liens aux institutions nationales, religieuses et politiques: poètes pieux, poètes de cour, poètes mendiants, florissaient à qui mieux mieux (V, p. 424). Les sciences naturelles, la philosophie, d'ailleurs enveloppées dans les langes et les formes de la théologie locale, n'étaient point délaissées; et les systèmes *humanitaires* de l'hellénisme trouvaient bon accueil, partout où ils se produisaient. L'écriture, chez les prêtres tout au moins, était généralement répandue. A l'époque de César et dans la Gaule indépendante, on pratiquait, chez

L'art  
et la science.

<sup>1</sup> [Il y a ou il y avait encore quelques orpailleurs sur le cours supérieur du Rhin et sur les bords de l'Ariège; mais leur industrie tend à disparaître complètement.]

les Helvétiens, notamment, l'alphabet grec : mais dans les pays avoisinant le sud, les relations quotidiennement suivies avec les Gaulois déjà *romanisés* avaient conquis à l'alphabet latin la prédominance : nous trouvons les caractères latins sur les médailles arverniques contemporaines.

Etat politique.

Le clan.

Sous le rapport politique, la civilisation des Gaulois offre à nos yeux de non moins remarquables phénomènes. La constitution politique, chez eux comme ailleurs, a sa base dans le *clan*, avec son chef ou prince, avec son conseil des anciens, et son assemblée des hommes libres et portant les armes : mais, chose à noter, jamais la Gaule ne s'est élevée au-dessus de cette forme primitive. Chez les Grecs, chez les Romains, à la place du clan s'est constituée promptement l'unité politique de l'enceinte murée de la cité : deux agrégations de familles se rencontraient-elles enfermées dans les mêmes murailles, aussitôt la fusion s'opérait : le peuple assignait-il à une partie des citoyens une enceinte nouvelle, aussitôt une cité nouvelle se fondait, sans attaches du côté de la métropole, si ce n'est par la piété, ou tout au plus par la clientèle. Chez les Celtes, le « peuple », en tous temps, c'est le clan : prince et conseil régissent le clan, jamais telle ou telle cité ; et l'assemblée générale du canton décide en dernier ressort. La « ville », comme en Orient, n'a qu'une importance mercantile ou stratégique, politiquement nulle : aussi les villes gauloises, même celles murées ou considérables, comme Genève, Vienne, ne sont-elles que des *bourgs* aux yeux des Grecs ou des Romains. Au temps de César, la constitution primitive s'est maintenue à peu près sans changements chez les Celtes insulaires, et dans les cantons septentrionaux de terre-ferme : l'assemblée générale est l'autorité suprême : dans toutes les graves questions elle décide et oblige le prince : quant à l'assemblée du clan, elle est nombreuse (on y comptait jusqu'à six cents membres, dans certains

clans), mais elle semble n'avoir jamais joué que le rôle effacé du Sénat sous les rois de Rome. Dans les cantons plus remuants du sud, en revanche, un ou deux âges d'hommes avant César (il y vit encore vivants les fils des derniers rois) une grande révolution s'était faite : là, les grands clans, tout au moins les Arvernes, les Eduens, les Séquaniens, les Helvétiens, avaient supprimé la royauté, et la puissance avait passé dans les mains de la noblesse. Le régime des cités et des associations urbaines faisant défaut, nous venons de le dire, il s'en suivait, comme revers de la médaille, que la chevalerie, au pôle opposé du progrès politique, dominait absolument dans les clans celtes. Cette aristocratie des Gaules se composait, selon les apparences, d'une haute noblesse, composée elle-même peut-être et en grande partie des membres des familles royales ou jadis royales : nous constatons néanmoins que dans certains clans les chefs des factions hostiles entre elles appartiennent à la même race. Ces grandes familles concentraient dans leurs mains la prépondérance économique, militaire et politique. Elles monopolisaient les fermes des régales de l'État. Elles contraignaient à l'emprunt les simples hommes libres, écrasés par l'impôt. Débiteurs de fait, dépendants de droit, c'en était fini bientôt de leur liberté. Les nobles s'étaient conquis une clientèle à la suite, ou mieux, le privilège de s'adjoindre un certain nombre d'écuyers montés et salariés (on les nommait *Ambactes*)<sup>1</sup>. Avec

Essor  
de la chevalerie.

<sup>1</sup> Ce mot très-remarquable semble avoir été en usage dès le VI<sup>e</sup> siècle parmi les Gaulois circumpadans : Ennius le connaît\*, et ce n'est que par la Gaule padane qu'il a pu, à cette époque si reculée, arriver à l'oreille des Italiens. Mais il n'appartient pas seulement à la langue celte : il est également germanique et se rattache au radical allemand *amt* : le cortège noble est une pratique commune aux Celtes et aux Germains. Il serait d'un plus haut intérêt historique de rechercher si le mot et la chose sont allés des Celtes aux Germains, ou des Germains aux Celtes. Que si, selon l'opinion

\* [Festus, p. 4, Müll. « *Ambactus apud Ennium lingua Gallica servus appellatur.* »]

Décadence  
de l'antique  
constitution  
des clans.

leur petite armée, ils formaient un état dans l'État; ils défiaient l'autorité légitime, se tenaient en dehors du contingent local, et ébranlaient la constitution. Lorsque dans tel clan, comptant quelque 80,000 hommes habiles aux armes, on voyait venir à l'assemblée tel noble suivi de ses 10,000 valets, sans compter ses clients et ses débiteurs, assurément on pouvait voir en lui un dynaste indépendant bien plus qu'un simple membre de la communauté. Ajoutons qu'à l'intérieur du clan les principales familles se tenaient entre elles étroitement unies par les mariages, par les pactes réciproques; et qu'en face d'elles nul pouvoir ne restait debout. Aussi, plus d'autorité centrale qui maintint la paix publique: partout régnait le droit de la force. Le client ne demandait aide qu'au maître; et celui-ci par devoir ou intérêt vengeait nécessairement l'injure faite aux siens. L'État ne

qui prévaut, la dénomination d'*ambacte* a été germanique à l'origine, et a désigné le valet qui suit son maître dans le combat, et se tient « derrière son dos » (*and = gegen*, contre, et *bak = Rücken*, dos), ce n'est point là un fait inconciliable avec l'usage du mot chez les Gaulois, usage qui remonte à une époque singulièrement ancienne. Selon des analogies probables, le droit des nobles d'avoir des ambactes pour escorte (*δοῦλοι μισθοῦτοι*) n'est point une institution primitive des Gaulois: elle est née et s'est peu à peu formée en opposition avec la royauté ancienne, et le droit d'égalité des hommes libres. Elle n'est point, à vrai dire, nationale, elle est relativement moins vieille que la nation: et je tiens dès lors pour possible, sinon même pour très-vraisemblable, qu'à la suite de contacts prolongés durant des siècles avec les Germains, contacts sur lesquels nous aurons à revenir, les Celtes, et en Italie, et dans les Gaules, avaient d'abord pris pour leur escorte armée des Germains mercenaires. Sous ce rapport on voit que les « suisses » seraient plus vieux qu'on ne le croit de quelques milliers d'années. Et si la dénomination de *Germains*, donnée par les Romains aux Allemands en tant que nation, et peut-être à l'instar de l'appellation usitée chez les Gaulois, si cette dénomination, dis-je, est vraiment d'origine celtique (III, p. 102, à la note), nos conjectures seraient en parfaite concordance. — Je conviens qu'il faudrait les abandonner au contraire, si l'on arrivait à rattacher le mot *ambacte* à une racine celtique. Zeuss, par ex. (*Grammaire celt.*, p. 761), le rattache aux radicaux *ambi* (autour, circum), et *aig* (pousser, agere), « qui meut ou se meut autour, serviteur, homme à la suite. » Mais qu'on ne cite pas comme argument décisif tel nom propre qui se retrouve chez les Gaulois (Zeuss, p. 89), tel mot qui s'est conservé dans le *camprien* (*amaeth = laboureur, travailleur*), il n'y a là rien de sérieux.

Suppression  
de la royauté.

sachant plus protéger les hommes libres, les hommes libres allaient en foule se mettre derrière le fort. L'assemblée du peuple avait perdu toute valeur politique; et le prince, à qui incombait la répression des excès de la noblesse, tombait, vaincu par elle, chez les Gaulois, comme autrefois chez les Latins. A la place du roi avait surgi le « *justicier* (ou *Vergobret*)<sup>1</sup>, » nommé pour un an, comme le consul de Rome. Là où l'ancien clan subsistait encore dans ses éléments principaux, le conseil du canton dirigeait les affaires; mais naturellement l'aristocratie attirait à elle le gouvernement. Dans cette situation les clans étaient en fermentation permanente, comme le Latium pendant les siècles qui suivirent l'expulsion des rois: d'un côté la chevalerie s'unissait en une ligue séparée, hostile au pouvoir central du clan: de l'autre, le peuple ne cessait de réclamer une restauration royale; et souvent on vit tel noble proéminent dans sa caste tenter l'entreprise jadis essayée à Rome par Spurius Cassius, s'appuyer sur l'armée de ses clients, et cherchant à briser la puissance de ses égaux, vouloir reconquérir à son profit la couronne et les droits de la royauté.

Là était le mal incurable dont souffraient les clans. Et cependant le sentiment de l'unité se manifestait fortement au sein du peuple, et tendait de mille manières à prendre corps. Au moment même où la coalition des nobles Gaulois contre les associations de clans préparait la ruine de l'ancien ordre de choses, elle éveillait et alimentait l'idée de cohésion nationale. Les attaques venues du dehors, l'amoindrissement successif du territoire commun par les guerres avec les peuples voisins, contribuaient aussi à ce résultat. De même que les Hellènes luttant avec les Perses, que les Italiens luttant avec les Celtes, de même

Tendances  
à l'unité  
nationale.

<sup>1</sup> Des deux mots celtiques: *guerg*, qui agit, qui fait, et *breth*, justice.

les Gaulois transalpins combattant contre Rome avaient, pour la première fois, conscience de la puissance et de l'énergie défensives de l'unité nationale. Au milieu des rivalités de clans et du tumulte des querelles féodales, se faisaient entendre d'autres voix qui réclamaient l'indépendance de la nation, fût-ce même au prix de l'indépendance individuelle des cantons divers de la Gaule, ou de l'isolement superbe de la chevalerie. Les guerres de César attestent combien était populaire la résistance contre l'étranger. Contre César, le parti des patriotes se tint debout comme les patriotes allemands contre Napoléon : entre autres preuves de sa force, de son étendue et de son organisation, citons la télégraphie ingénieuse dont il faisait usage pour la transmission rapide des nouvelles.

Union religieuse.

Mais l'idée nationale gauloise, générale et puissante comme elle était, ne saurait se comprendre, au sein d'une division politique excessive, si en même temps les Celtes, depuis bien des années, n'avaient pas obéi à la centralisation religieuse et théologique. Les prêtres gaulois, ou pour parler avec la langue locale, la *Confrérie des Druides*, embrassait assurément dans son lien religieux et national les îles britanniques et la Gaule tout entière, peut-être aussi les autres pays celtiques. Elle avait son chef à elle, élu par les prêtres : elle avait ses écoles, où se perpétuait une tradition très-étendue : elle avait ses privilèges, l'immunité de l'impôt et du service militaire, observée dans chaque clan, ses conciles annuels, s'assemblant non loin de Chartres [chez les *Carnutes*], « au centre de la terre celtique » ; elle avait enfin son église de croyants, chez qui la piété superstitieuse et l'aveugle obéissance envers le sacerdoce ne l'auraient cédé en rien aux Irlandais actuels. On le comprend, il était dans la nature de la corporation des Druides de tenter la main-mise sur le gouvernement temporel ; elle y réussit en partie. Là où s'était établie la royauté annu-

Les Druides.

elle du *Vergobreth*, elle dirigeait les votes au cas d'inter-règne : elle affecta le droit, et non sans succès, de jeter l'interdit religieux sur les individus, sur les communautés tout entières, et par suite, de les exclure de la société civile ; elle sut attirer à elle le jugement des procès civils les plus importants, les questions de *bornage* et d'*héritage* : se fondant, il semble, sur ce droit d'interdit, et aussi sur la coutume qui désignait de préférence les coupables pour victimes dans les sacrifices humains, elle avait conquis et agrandi de même sa juridiction théocratique dans les matières criminelles, et fait hautement concurrence à la justice des rois et du *Vergobreth* : enfin, elle alla jusqu'à décider de la paix et de la guerre. La Gaule n'était plus loin des formes d'un État d'église avec son pape et ses conciles, avec ses immunités, ses excommunications et ses tribunaux spirituels. Seulement, à la différence de l'état ecclésiastique moderne, loin de se mettre en dehors de la nation, la constitution druidique restait profondément nationale <sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, et bien que le sentiment vivace de leur mutuelle dépendance se fût éveillé chez les races celtiques, elles ne surent pas saisir le point d'attache de la centralisation politique, comme il a été donné de le rencontrer, aux Italiques dans la cité romaine, aux Hellènes et aux Germains dans les monarchies macédonienne et franque. La confrérie sacerdotale et la noblesse, lesquelles, sous un rapport, étaient la représentation et le lien de la nation, esclaves de leurs intérêts exclusifs de caste, se montrèrent incapables de fonder

Absence  
de centralisation  
politique.

<sup>1</sup> [Sur la constitution druidique et les doctrines religieuses de la Gaule, nous renvoyons à l'article *Druidisme*, de Jean Reynaud, dans l'Encyclopédie nouvelle, et au livre II de l'Histoire de France de M. Henri Martin. Malgré certaines erreurs dictées par un symbolisme à outrance et un mysticisme d'interprétations évidemment exagérées, le tableau y est instructif au plus haut point et met en œuvre tous les documents retrouvés par les antiquaires.]

Ligues des clans.

l'unité; et d'autre part, elles étaient trop puissantes pour la laisser faire à un roi ou à un clan. Non que les germes manquaient : la constitution cantonale des clans ouvrait la route; et dans les ébauches commencées on descendait la pente du système de l'hégémonie. Tel canton plus puissant forçait le plus faible à se subordonner à lui : à dater de là, il le représentait à l'extérieur et stipulait pour lui dans les traités : cependant le clan, tombé en clientèle, était tenu à suivre l'autre dans ses guerres; souvent même il payait tribut. C'est ainsi qu'avaient surgi plusieurs ligues distinctes : d'ailleurs nul clan directeur pour la Gaule tout entière, nulle association, si relâchée qu'elle pût être, commune à toute la nation. Déjà nous avons raconté (V, pp. 423, 424) comment les Romains, aux débuts de leurs conquêtes dans la Transalpine, avaient rencontré au nord la confédération britto-belge, sous la conduite des Suessions, au midi et au sud la confédération des Arvernes, avec laquelle rivalisaient les Eduens, appuyés sur une plus faible clientèle. Au temps de César nous voyons au nord-est, entre la Seine et le Rhin, les Belges encore unis dans une ligue pareille, mais qui ne s'étend plus jusque dans la Grande-Bretagne : à côté d'eux se tiennent associés les Gaulois de la Normandie et de la Bretagne actuelle, ceux, si l'on veut, des *clans maritimes*. Dans la Gaule centrale ou propre, deux partis luttent encore pour l'hégémonie : d'un côté sont toujours les Eduens, et de l'autre les *Séquanes* : affaiblis par leurs guerres avec les Romains, les Arvernes ont cédé la place. Ces ligues diverses sont indépendantes les unes des autres : les états-chefs du centre n'ont point conquis de clientèle dans le nord-est, et du côté du nord-ouest ils ne se sont point avancés loin. Mais les associations des clans, si elles donnaient quelque satisfaction au sentiment national unitaire, restaient d'ailleurs sur tous les points insuffisantes. Elles flottaient, sans cohésion

Ligue belge.

Les clans maritimes.

Ligues de la Gaule centrale.

Leur caractère.

solide, entre l'alliance et l'hégémonie : les intérêts communs n'avaient qu'une bien mince représentation, en temps de paix, dans la diète fédérale; en temps de guerre, dans le chef de l'armée<sup>1</sup>. Seule la ligue des Belges paraît mieux et plus fortement constituée : là, le mouvement national, d'où sortit jadis l'heureuse résistance opposée aux Cimbres (V, p. 450), avait porté des fruits. En résumé, les contentions pour le pouvoir d'hégémonie ouvraient dans chaque ligue un schisme que le temps n'effaçait pas, qui allait s'élargissant au contraire : après la victoire d'un prétendant, le vaincu continuait à vivre, et tout enrôlé qu'il était dans la clientèle, il lui restait permis de recommencer un jour le combat. Et la lutte n'était point seulement entre les cantons les plus puissants; elle se produisait dans chaque clan, dans chaque village et même dans chaque maison, chacun tirant du côté de ses intérêts personnels. De même qu'en Grèce, ce n'était point tant la grande lutte entre Sparte et Athènes qui avait ruiné le pays, que les guerres intestines entre les factions lacédémoniennes et athéniennes, dans chaque cité, et dans Athènes, toute la première; de même la rivalité des Arvernes et des Eduens a porté le coup de la mort à la Gaule, en se répétant en petit et à l'infini au sein de la nation celtique.

L'état social et politique du pays se reproduisait nécessairement dans son système militaire. L'arme principale était la cavalerie : à côté d'elle, on voyait chez les Belges et plus encore chez les insulaires de la Grande-Bretagne l'antique et national char de combat, singulièrement nombreux et perfectionné. Dans les vigoureux escadrons, sur les chars aux rangs pressés, on voyait la noblesse et ses hommes à la suite : il était d'un chevalier d'aimer les chevaux et les chiens, de monter

Système militaire.

<sup>1</sup> On voit assez par l'accusation de haute trahison portée contre Vercingétorix, quelle était la situation du général en chef fédéral, en face de ses soldats (Cæs. bell. gall. 7, 20).

de nobles animaux de race étrangère et de grand prix. On sait l'ardeur et le mode de combattre de ces nobles : dès l'appel du ban, quiconque a un cheval se met en selle, même le vieillard alourdi par les ans ; et quand vient l'heure du combat contre l'ennemi qu'ils tiennent en mince estime, tous, homme par homme, jurent de ne plus revoir leur maison, tant que leur escadron n'aura pas, deux fois au moins, traversé les lignes de leurs antagonistes. Leurs mercenaires n'étaient que de vrais *lansquenets*, sans moralité, sans cœur, insouciant de leur propre vie autant que de celle des autres. Combien de récits n'a-t-on pas faits, hauts en couleur et visant à l'anecdote, de ces festins gaulois où l'on s'escrimait en se jouant, et dégénéralant bientôt en duels à outrance ; où, suivant un usage qui dépassait même les combats de gladiateurs à Rome, on se vendait pour le combat singulier, à prix d'argent, ou moyennant quelques barils de vin, s'apprêtant à mourir, étendu sur son bouclier et sous les yeux de la foule ?

L'infanterie.

L'infanterie venait après les cavaliers. Au fond c'étaient toujours ces mêmes bandes guerrières auxquelles déjà les Romains avaient eu affaire en Italie et en Espagne. Pour arme de défense, elles portaient comme autrefois le large écu : pour l'attaque, au lieu de l'épée, la longue lance jouait le principal rôle. Là où plusieurs tribus alliées menaient la guerre, on campait, on combattait clan contre clan : point d'organisation militaire dans les contingents : point de membres tactiques, point de divisions et de subdivisions régulières des masses. De longues files de chariots portaient les bagages de l'armée ; et au lieu du camp retranché dressé tous les soirs par les légions de Rome, on formait, pauvre moyen d'y suppléer, l'enceinte du matériel roulant (*Wagenburg*). Certains peuples, les Nerviens entre autres, étaient exceptionnellement vantés pour l'excellence de leurs fantassins : chose à noter aussi, ils n'avaient point de cavalerie, d'où

l'on conclut qu'ils n'étaient point de souche celtique, mais que peut-être ils remontaient à quelque émigration germanique. En somme, l'infanterie gauloise, en ces temps, ne ressemble guère qu'à une levée tumultueuse sans valeur militaire et peu maniable, dans le sud surtout, où, avec la rudesse des mœurs, la bravoure s'était aussi éteinte. « Le Gaulois », dit César, « n'ose pas regarder le Germain en face » : et chose qui témoigne plus gravement encore contre le fantassin celtique, le général romain, dès qu'il eut appris à le connaître dans sa première campagne, se garda de l'employer jamais côte à côte avec le fantassin des légions d'Italie.

Dans l'ensemble, on ne peut que constater les progrès réels de la civilisation gauloise des régions transalpines, au moment où César y mit le pied, quand surtout on la compare avec la condition des Gaulois que l'histoire, un siècle et demi plus tôt, nous a montrés établis sur les rives du Pô. A cette époque, la force principale de leurs armées était dans la *landwehr*, excellente en son genre (II, pp. 441, 442) : aujourd'hui la cavalerie a pris la place de l'infanterie. Jadis, les Gaulois habitaient dans des bourgs ouverts : aujourd'hui ils s'entourent de bonnes murailles. En Lombardie, les fouilles de *tumuli* n'ont mis au jour que des produits bien inférieurs à ceux de la Gaule du nord, notamment en ustensiles d'airain ou de verre. Le signe et la mesure exacte de la civilisation d'un pays, c'est peut-être le sens de la fortune nationale : or, autant il s'était peu manifesté durant la période des guerres gauloises dans la région lombarde, autant il se montre vivace durant la lutte contre César. Mais selon toute apparence, à l'heure où César mit le pied dans la Gaule, celle-ci avait atteint l'apogée de la culture qui était dans son lot : déjà même elle redescendait l'autre pente. Enfin la civilisation des Transalpins, au temps de César, nous offre d'ailleurs, si peu complètement qu'elle nous soit connue, une multitude de

Résumé  
du tableau  
de la civilisation  
gauloise.